

# Rapport ANNUEL

2016  
2017

Notre

# Région

NOS

# JEUNES

Notre

# Avenir





Claudine Lachapelle  
Directrice générale



Denis Rajotte  
Président

## **MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

C'est avec transparence que nous vous présentons le rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. L'élaboration de ce rapport annuel est un exercice prévu par la *Loi sur l'instruction publique* permettant à notre organisation de faire le bilan de ses réalisations, de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs et des cibles à atteindre retenus dans son plan stratégique 2014-2019. C'est l'outil principal de reddition de comptes à la population.

Ce document informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre en lien avec sa mission première. C'est pourquoi, la Commission scolaire profite de ce moment pour déterminer les défis à relever, les écueils à éviter, les apprentissages à réaliser et pour prioriser les actions d'aujourd'hui et de demain, afin de permettre à tous nos élèves d'atteindre leur plein potentiel.

Le dépôt du rapport annuel est un moment privilégié pour faire rayonner des actions inspirantes et des réalisations novatrices déployées par un personnel compétent, à l'affût de la nouveauté et du dépassement, favorisant la réussite éducative et la persévérance de tous ses élèves jeunes et adultes.

La Commission scolaire de Sorel-Tracy salue et remercie la participation des parents, des membres du personnel, de la communauté et de ses partenaires. Ensemble, nous devenons un véhicule propulsant nos élèves vers un bel avenir.

Bonne lecture!

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>2</b>	<b>MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>
<b>4</b>	<b>CLIENTÈLE SCOLAIRE</b>
<b>5</b>	<b>LE CONSEIL DES COMMISSAIRES</b>
<b>6</b>	<b>FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017</b>
<b>9</b>	<b>NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY</b>
<b>10</b>	<b>LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE</b>
<b>12</b>	<b>QUELQUES STATISTIQUES</b>
<b>16</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS 2016-2017</b>



## UN PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE EST UN OUTIL COMPRENANT :

#### Notre Vision :

- Devenir le moteur de la communauté en vue de la réussite des élèves;
- S'affirmer comme un acteur social engagé dans la région afin de contribuer à la réussite des élèves et au développement de la région.

#### Notre Mission :

- Organiser des services éducatifs prévus par la loi;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique;
- Veiller à la réussite des élèves;
- Contribuer au développement de la région.

#### Nos Valeurs :

- **PERSÉVÉRANCE** : S'engager, se mobiliser et persister afin d'atteindre un but ou des objectifs communs en se permettant de faire autrement.
- **RESPECT** : Être courtois et intègre à l'égard de tous afin de maintenir un milieu de vie harmonieux.
- **ÉTHIQUE** : Être consciencieux et agir en s'appuyant sur l'ensemble de nos valeurs et de notre morale collective.
- **LOYAUTÉ** : Être fidèle à l'organisation, contribuer à son développement, collaborer à la prise de décision et se rallier aux orientations.
- **FIERTÉ** : Promouvoir et valoriser notre organisation afin de rayonner collectivement.

Vous trouverez dans le présent rapport, le bilan annuel de la réalisation du plan stratégique pour l'année 2016-2017. L'ensemble des écoles a débuté, dès septembre 2016, l'actualisation de son projet éducatif et l'élaboration de son plan de réussite avec l'implication de notre personnel déterminé et toujours soucieux d'investir temps et énergie ainsi que de développer des compétences afin que s'orchestrent des moyens efficaces permettant la réussite de nos élèves.

Nous vous invitons à prendre connaissance du plan stratégique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au [www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca).

## PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est un organisme d'enseignement francophone, qui dispense les services prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques à la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, qui regroupe au total douze municipalités.



## CLIENTÈLE SCOLAIRE

### 5722 ÉLÈVES

SECTEUR JEUNES : 4957

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES : 886\*

591 PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE 4-5 ANS ET PASSE-PARTOUT)

2512 PRIMAIRE

1854 SECONDAIRE

452\* FORMATION PROFESSIONNELLE

434\* FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

### NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : 21

14 ÉCOLES PRIMAIRES

1 ÉCOLE SPÉCIALISÉE

2 ÉCOLES SECONDAIRES

2 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET D'ÉDUCATION DES ADULTES

1 CENTRE ADMINISTRATIF

1 CENTRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE

### TRANSPORT SCOLAIRE : 3569 ÉLÈVES

Ce sont 3569 élèves qui ont bénéficié du service de transport scolaire sur le territoire ou à l'extérieur de ce dernier, pour un budget total de 4 532 000 \$. Au quotidien, cela représente 63 circuits, qui sont parcourus par 43 autobus, 12 berlines, dont une est adaptée et 8 minibus, dont 3 sont adaptés. Le transport scolaire s'effectue sur une distance totale de plus de 6 200 kilomètres.

### 9 SERVICES DE GARDE FRÉQUENTÉS PAR 1036 ÉLÈVES RÉGULIERS

### NOMBRE D'EMPLOYÉS (RÉGULIER ET CONTRACTUEL) : 1287

670 MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT  
(RÉGULIER ET CONTRACTUEL)

504 MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN

63 MEMBRES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

50 MEMBRES DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE



## CONSEIL DES COMMISSAIRES AU 30 JUIN 2016

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est administrée par un Conseil composé de neuf commissaires élus par la population de leur circonscription électorale respective, d'un président élu au suffrage universel et de trois commissaires-parents désignés par le Comité de parents.

Les membres du Conseil des commissaires exercent leurs fonctions dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques. Ils ont notamment pour mandat de participer à la définition des orientations et priorités de la Commission et de s'assurer de la gestion efficace et de la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les établissements de la Commission scolaire.

Les commissaires sont les représentants de la population au sein du Conseil des commissaires. À cet effet, pour contacter le commissaire de votre circonscription électorale, consultez le [www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca) dans la rubrique *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires* ou contactez le centre administratif au 450 746-3990.



## LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE

Les commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy sont soumis aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy*, lequel est disponible sur le site Web de la Commission, dans la section *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires*.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le conseiller à l'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy n'a été saisi d'aucune plainte fondée sur les dispositions du Code.





**FAITS SAILLANTS  
DE L'ANNÉE SCOLAIRE  
2016-2017**

## **AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ROCH**

C'est le 7 novembre 2016 que la première pelletée de terre se faisait pour officialiser l'agrandissement de l'École Saint-Roch, projet déposé deux ans plus tôt par la Commission scolaire en partenariat avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Ce projet était pressant et essentiel en raison du manque d'espace et de sécurité pour les élèves. De plus, ce partenariat avec la Municipalité permet d'offrir un lieu communautaire à toute la population, notamment une bibliothèque et un gymnase. Ce projet d'envergure autorisé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche totalise un montant de 4,1M\$ comprenant un investissement de 687 750 \$ de la Municipalité et une subvention de 322 765 \$ du ministère du Loisir et du Sport.

## **MODIFICATION AUX INDICES DE DÉFAVORISATION : IMPACT DANS LE MILIEU**

Lors de la signature de la convention collective du personnel enseignant en mars 2017, nous avons trois écoles qui ont vu leur indice de défavorisation modifié les faisant passer d'un indice 8 à un indice 9. Les indices 9 et 10 des écoles occasionnent des baisses du nombre d'élèves maximum que nous pouvons mettre dans une classe et créent une obligation d'ajouter des classes additionnelles afin de respecter les nouveaux ratios maître-élèves. Pour l'École Saint-Gabriel-Lalemant, l'impact était beaucoup plus grand et ne nous permettait pas d'accueillir en 2017-2018 l'ajout de classes additionnelles que la nouvelle organisation scolaire exigeait. Une demande d'ajout d'espaces auprès du MÉES a été élaborée pour pallier à cette problématique et une solution temporaire a été mise en place pour accueillir les nouveaux groupes en 2017-2018, soit l'ajout de quatre classes modulaires.





## **PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI**

La Commission scolaire a commencé la révision de son programme d'accès à l'égalité en emploi. Cette démarche est l'occasion de réaffirmer sa volonté de créer des milieux de vie et de travail représentatifs de notre société et inclusifs pour tous les groupes sous représentés (minorités visibles et ethniques, autochtones, femmes et personnes handicapées) tant pour ses élèves que pour son personnel. En décembre prochain, un plan d'action sera élaboré pour s'assurer que nos processus de gestion des ressources humaines supportent cette volonté au cours des prochaines années.

## **PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

C'est à l'automne 2015 que la Commission scolaire recevait les autorisations ministérielles pour donner le coup d'envoi au projet d'économie d'énergie ainsi que la confirmation des subventions accordées pour la mise en œuvre de ce dernier. Ce projet d'envergure comprend l'implantation de plus de 100 mesures d'efficacité énergétique dans dix-neuf écoles de la commission scolaire. La réalisation étant maintenant terminée et, outre quelques petits ajustements normaux au départ, un premier rapport a déjà démontré des économies et un bon confort au niveau de la clientèle. La réalisation et la mise en place de ce projet se sont donc échelonnées sur une période de deux ans. Les mesures mises en place touchent l'éclairage, l'automatisation, le chauffage et les corrections, faisant en sorte de réaliser d'importantes économies d'énergie et de coûts d'entretien, en plus de démontrer un meilleur rapport environnemental en ayant éliminé l'utilisation de mazout léger.





## **LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter les plaintes provenant d'élèves ou de parents d'élèves. À ce titre, ses principales fonctions consistent à traiter les plaintes portées à son attention, à informer les plaignants quant aux recours qui s'offrent à eux, à rediriger les plaignants vers les instances appropriées, à agir comme médiateur et, dans certains cas, à donner son avis au Conseil des commissaires sur le bien-fondé d'une plainte et sur les correctifs appropriés en l'espèce.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, quatorze (14) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu neuf (9) redirections d'appels, une (1) consultation et quatre (4) plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Parmi les demandes adressées au Protecteur de l'élève, treize (13) l'ont été par des parents et une (1) par un citoyen. Dix (10) demandes concernaient des élèves du primaire, quatre (4) des élèves du secondaire.

Parmi les quatre (4) plaintes reçues :

- une (1) plainte était non recevable;
- une (1) plainte a été considérée comme fondée en partie après enquête;
- une (1) plainte a été réglée avec l'aide de la secrétaire générale et de la direction générale;
- une (1) plainte a été considérée comme non fondée en partie et référée en révision de décision pour le reste.

## **LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (LGCE)**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait la LGCE, laquelle comprend deux volets, soit la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics, dont font partie les commissions scolaires, de même que le contrôle et la gestion des contrats de services octroyés par ces mêmes organismes publics. Il est à noter que ce second volet de la LGCE vise, entre autres, à éviter que les organismes publics n'évident une éventuelle diminution de leurs effectifs par le biais d'octroi de contrats de services.

Dans cette même loi, il est prévu que les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, de l'application des dispositions relatives à la gestion et au contrôle des effectifs et des contrats de services.



## NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

*Pour la période de janvier à décembre 2014*

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées</b>
Personnel d'encadrement	76 253,78
Personnel professionnel	83 386,95
Personnel enseignant	678 952,16
Personnel de bureau, technicien et assimilé	345 540,76
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	83 898,28
<b>TOTAL</b>	<b>1 268 031,93</b>

*Pour la période d'avril 2015 à mars 2016*

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées</b>
Personnel d'encadrement	74 897,50
Personnel professionnel	80 722,76
Personnel enseignant	675 774,51
Personnel de bureau, technicien et assimilé	349 566,76
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	83 901,06
<b>TOTAL</b>	<b>1 264 862,59</b>

Dans une lettre adressée à la Commission scolaire de Sorel-Tracy en décembre 2016, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avisait cette dernière du fait que le niveau d'effectifs de la Commission scolaire correspondait à la cible qui lui avait attribuée.



## **LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

Depuis la mise en œuvre de la *Loi* en juin 2012, toutes les écoles font annuellement la mise à jour de leur plan de lutte et procèdent à l'évaluation de celui-ci, conformément aux dispositions de la *Loi*.

De plus, la Commission scolaire de Sorel-Tracy et ses établissements :

- complètent un outil informatisé de signalement des incidents et des plaintes concernant la violence et l'intimidation;
- recueillent annuellement les faits relatifs aux actes de violence et d'intimidation subis par les élèves du 2<sup>e</sup> cycle du primaire jusqu'à la 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que les membres du personnel par l'entremise d'un sondage;
- compilent la nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale et les interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

## **PLAINTES PORTÉES À L'ATTENTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

En raison du petit nombre d'événements déclarés, ce qui, dans certains milieux, permettrait d'identifier l'auteur et la victime, aucun établissement ne sera nommé.

<b>Intimidation</b>	<b>Cyberintimidation</b>	<b>Violence physique</b>	<b>Violence verbale</b>	<b>Violence psychologique</b>
Parfois	Rarement	Situations les plus courantes	Parfois	Rarement

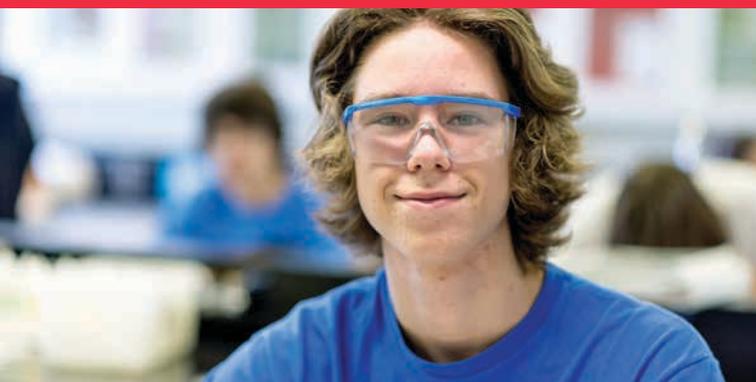
**Nombre d'événements ayant conduit à une plainte auprès du Protecteur de l'élève :** Parmi les quatre (4) plaintes reçues au cours de l'année scolaire 2016-2017, la nature de ces dernières portait, entre autres, sur des allégations d'intimidation/violence. Le Protecteur de l'élève n'a cependant été informé d'aucune expulsion pour cause d'intimidation ou de violence. Il n'a formulé aucune recommandation dans son rapport annuel 2016-2017 en matière de violence et d'intimidation, les situations ayant été portées à son attention ont été adéquatement traitées par les intervenants concernés de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.



## NATURE DES INTERVENTIONS

Le plan de lutte de chacune des écoles met l'accent sur l'importance d'agir avec diligence. Les interventions déployées par nos établissements s'appuient sur des pratiques probantes issues de la recherche. Ces pratiques comprennent entre autres :

- l'application des codes et règles de conduite de l'école;
- la rencontre des parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins;
- la prise en charge et la protection accordées aux victimes et aux témoins;
- les mesures réparatrices et les interventions éducatives auprès des auteurs d'actes d'intimidation ou de violence.



## PLANS DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

En 2016-2017, en plus de la multitude des activités de prévention offertes dans chacune de nos écoles, nous tenons à souligner quelques initiatives à plus grand déploiement :

- La Commission scolaire a déployé auprès des intervenants psychosociaux un guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique (ciblée et intensive) dans les cas d'intimidation et de violence.
- Une trousse d'activités sur la cybersécurité touchant les élèves de la 6<sup>e</sup> année a été présentée lors d'une journée pédagogique aux enseignants de ce niveau;
- En suivi au programme *Pikadou et Sanmalice*, lequel favorise le développement des habiletés sociales et la gestion des conflits en utilisant la littérature jeunesse pour les élèves du préscolaire, une démarche école a été mise en place et expérimentée auprès d'une école primaire.





## QUELQUES STATISTIQUES

### TAUX DE RÉUSSITE DE JUIN 2017 DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Épreuve	CS de Sorel-Tracy	Réseau public	Ensemble du Québec
Français 5 <sup>e</sup> secondaire	96,0 %	89,3 %	91,6 %
Anglais 5 <sup>e</sup> secondaire (programme de base)	94,5 %	95,8 %	96,5 %
Anglais 5 <sup>e</sup> secondaire (programme enrichi)	99,5 %	98,6 %	99,0 %
Science et technologie	73,4 %	84,7 %	87,6 %
Mathématiques (culture, société et techniques)	64,6 %	81,7 %	83,1 %
Mathématiques (technico-sciences)	79,2 %	87,8 %	90,4 %
Mathématiques (sciences naturelles)	81,6 %	92,9 %	94,6 %
Histoire et éducation à la citoyenneté	73,0 %	85,9 %	88,4 %

Source : Commission scolaire de Sorel-Tracy

### TAUX DE DIPLOMATION DU SECONDAIRE AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

	Cohorte 2005	Cohorte 2006	Cohorte 2007
	7 ans	7 ans	7 ans
Commission scolaire de Sorel-Tracy	67,9 %	62,9 %	66,0 %
Ensemble du réseau public	71,0 %	71,9 %	73,8 %
Ensemble du Québec	75,0 %	75,8 %	77,7 %

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire de Sorel-Tracy, juillet 2016.

# BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE

ENJEU  
**1**

## LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS
AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES	<b>AXE 1.1</b> Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	<b>1.1.1</b> Obtenir un taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 70 %	Cohorte des élèves de 2007-2008 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2014 - <b>66 %</b>
		<b>1.1.2</b> Maintenir l'écart de 3,1 % entre notre taux de diplomation et de qualification et celui du réseau public	Cohorte des élèves de 2007-2008 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2014 Écart de <b>7,8 %</b>
		<b>1.1.3</b> Maintenir un taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification de 19,6 %  <i>Indicateurs fournis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR)</i>	2013-2014 - <b>14,5 %</b>
	<b>AXE 1.2</b> Amélioration de la maîtrise de la langue française	<b>1.2.1 EN ÉCRITURE</b> <b>A)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux examens de 6 <sup>e</sup> année au primaire, lequel se chiffrait à 90 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14	Juin 2017 - <b>90 %</b>
		<b>B)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux épreuves uniques de la 5 <sup>e</sup> secondaire, lequel se chiffrait à 75 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14	Juin 2016 - <b>87,9 %</b>
		<b>1.2.2 EN LECTURE</b> <b>A)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en lecture aux examens de 4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années au primaire, lesquels se situaient respectivement à 82 % pour les années scolaires 2012-13 et 2013-14 et à 78 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14	Juin 2016 4 <sup>e</sup> année - <b>84 %</b> 6 <sup>e</sup> année - <b>86 %</b>
<b>B)</b> Améliorer le taux de réussite observé aux examens de 2 <sup>e</sup> secondaire en lecture en 2013-14, soit 69 %  <i>Indicateurs fournis par le MÉESR et par la Commission scolaire</i>		<b>77 %</b>	

**LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES - SUITE**

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS
<p><b>AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES</b></p>	<p><b>AXE 1.3</b> Amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez les élèves HDAA</p>	<p><b>1.3.1</b> Effectuer le suivi des groupes de formation préparatoire à l'emploi (FMS et FPT-CFER), de l'UTM ainsi que du programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère.</p> <p><i>Indicateur : Statistiques de maintien et de certification pour chaque groupe</i></p>	<p>2016-2017 Maintien : FMS : <b>71 %</b> FPT-CFER : <b>87 %</b> UTM : <b>79 %</b> Programme DÉFIS : <b>100 %</b></p> <p>Certification : FPT-CFER : <b>14</b> FMS : <b>7</b> UTM : <b>non disponible</b> DÉFIS : <b>1</b></p>
	<p><b>AXE 1.4</b> Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire</p>	<p><b>1.4.1</b> Diminuer les incidents de violence et d'intimidation dans les écoles</p> <p><i>Indicateur : Nombre de cas rapportés au directeur général et au Protecteur de l'élève</i></p>	<p><b>82 incidents</b></p>
	<p><b>AXE 1.5</b> Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p><b>1.4.2</b> Augmenter à 100 % le nombre d'établissements, incluant la formation professionnelle et la formation générale des adultes, qui offrent l'occasion aux élèves d'effectuer une heure d'activité physique par semaine en dehors des cours d'éducation physique</p> <p><i>Indicateur : Statistiques des établissements</i></p>	<p>2016-2017 <b>88 %</b></p>
		<p><b>1.5.1</b> Maintenir à 150 le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p> <p><b>1.5.2</b> Maintenir le nombre de nouvelles inscriptions des moins de 20 ans en formation professionnelle à 78</p> <p><i>Indicateurs fournis par le MÉESR</i></p>	<p>2014-2015 <b>177 élèves</b></p> <p>2014-2015 <b>67 élèves</b></p>

## ENJEU 2

### LA COMMUNAUTÉ EN APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN ÉTANT UN ACTEUR SOCIAL ENGAGÉ DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	<b>AXE 2.1</b> Collaboration efficace avec les partenaires régionaux	<b>2.1.1</b> Assumer auprès des partenaires de développement locaux le rayonnement de la Commission scolaire et valoriser l'école publique comme vecteur important de développement local (viser des partenariats ayant un impact positif sur les enjeux de l'école publique et de la Commission scolaire)  <i>Indicateur : Évaluation des partenariats répondant à des besoins spécifiques, économiques, sociaux et régionaux</i>	Participation et représentation de la Commission scolaire à différents comités, tables de concertation ou conseils d'administration afin de promouvoir l'importance de la réussite scolaire et de contribuer au développement culturel, économique et social de la région.
		<b>2.2.1</b> Actualiser les mécanismes de collaboration avec les partenaires internes, incluant le personnel et les parents, afin de valoriser l'école publique et la réussite des élèves  <i>Indicateur : Évaluation de l'efficacité des partenariats</i>	Développement et maintien d'une culture de transparence et de communication avec nos partenaires internes, dont le personnel et les parents, afin que tous soient concernés par la réussite de nos élèves et par le contexte dans lequel évolue la Commission scolaire de Sorel-Tracy.





## ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

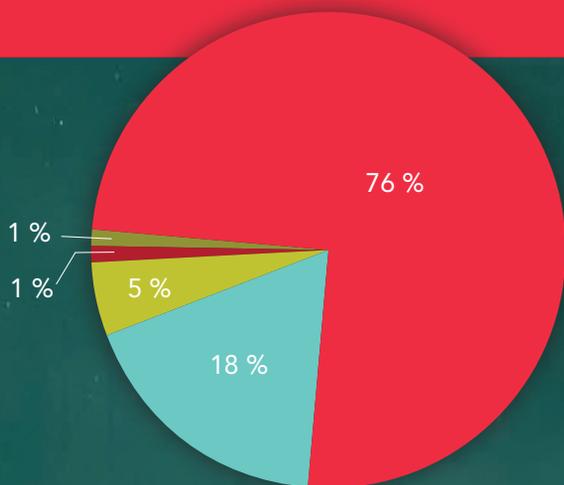
L'année financière 2016-2017 se traduit par les résultats suivants :

	2016-2017	2015-2016
Surplus cumulés au début	8 637 047 \$	9 132 488 \$
Revenus	72 731 804 \$	69 627 362 \$
Dépenses	72 833 152 \$	70 122 803 \$
Résultat de l'exercice	(101 348) \$	(495 441) \$
Surplus cumulés à la fin de l'exercice mais non disponibles*	8 535 699 \$	8 637 047 \$

### Le résultat de l'exercice est expliqué de la façon suivante :

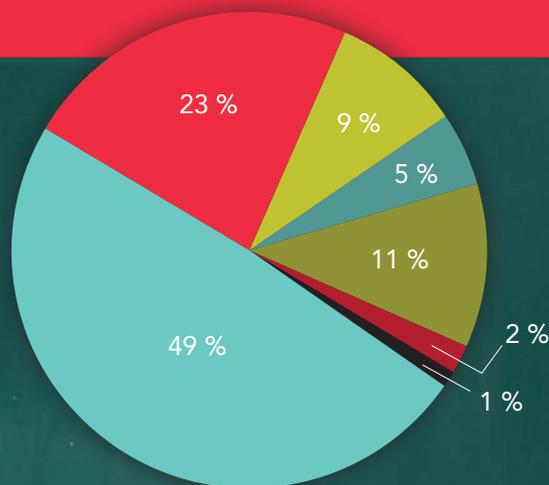
L'année financière 2016-2017 était la dernière année du plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé par la Commission scolaire en septembre 2014. Il était prévu que le résultat financier serait équilibré donc à zéro. En réalité, la Commission scolaire a réalisé un léger déficit mais celui-ci était autorisé par le Ministère et a été moins élevé que ce que prévoyait le budget déposé en juin 2016 qui indiquait un montant de 272 593 \$. Le projet d'économie d'énergie mis en place au cours de l'année a contribué en grande partie au dépassement de l'objectif financier prévu.

\*Ces surplus ne sont pas disponibles étant liés à la volonté du MEES d'en disposer.



### REVENUS 2016-2017

- Subventions
- Taxes scolaires
- Vente de biens et services
- Droits chargés relatifs à un cours
- Autres revenus



### DÉPENSES 2016-2017

- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Variation de la provision pour avantages sociaux



## COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Centre administratif

41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

Téléphone : 450 746-3990 - Télécopieur : 450 746-4474

Secrétariat général et communications - Janvier 2018

